

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20200120-CM-2020-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2020

DELIBERATION

SEANCE DU 20 JANVIER 2020

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme Dussous, Mme Lucas, Mme Poletto, M. Valentin, M. Thiémonge, Mme Sanches Mateus, M. Devred, Adjoint, M. Lombard, Mme Gaultier, Mme Le Guilloux, M. Martin, M. Bossis, Mme Gavanou, M. de Saint-Romain, Mme Karam, M. Landais, M. Constantin, M. Rabany, M. Perrière, M. Seillan, Mme Sautreau, Mme Ratti.

Avaient donné pouvoir : Mme Dumont à M. de Bourrousse, Mme Berton à M. Devred, M. Bigre à Mme Sanches Mateus, Mme Cavillier à M. Constantin et M. Le Bricon à Mme Sautreau.

Étaient absents non représentés : Mme Bignon, M. Chardon, M. Saunier, Mme Ndiaye.

CM-2020-001 – Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et D. 2312-3 ;

Vu le rapport présenté par le Maire et par l'adjoint au Maire délégué aux finances, qui est annexé à la présente délibération ;

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, il est présenté au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

Considérant que dans les communes de 10 000 habitants et plus, ce rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et qu'il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;

Considérant que le rapport donne lieu à un débat en Conseil municipal et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

Faisant suite à la Commission Finances, Développement Économique, Ressources Humaines, Administration Générale du 16 janvier 2020,

Monsieur Alain Thiémonge, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal par 29 voix exprimées, 25 voix pour et 4 abstentions,

Article 1 : **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2020.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse
Arnaud de Bourrousse